



CCCPS / 2022 / DE084

8.2 Aide sociale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

**Projets de service des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de la CCCPS**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Les projets de service ou d'établissement des EAJE visent à conduire les gestionnaires et les responsables de structures à formaliser les valeurs, options pédagogiques, places et fonctions qu'ils entendent assurer dans leur environnement social ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ils doivent comprendre :

- Un projet social et de développement durable qui précise entre autres, les modalités d'intégration du service dans son environnement social, vis-à-vis de ses partenaires extérieurs et l'inscription de son activité dans une démarche en faveur du développement durable ;
- Un projet d'accueil qui présente, entre autres, les prestations d'accueil proposées et les compétences professionnelles mobilisées ;
- Un projet éducatif et pédagogique qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants.

Les EAJE de la CCCPS fonctionnent conformément aux différentes dispositions des Codes de la Santé Publique et de l'Action sociale et des familles ainsi qu'aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Dans le cadre de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (dite loi ASAP), une réforme des modes d'accueil des enfants de moins de six ans a été entreprise. Cette réforme donne lieu, entre autres, au décret n° 2021-1131 du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Ce décret doit être applicable au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il demande de préciser dans les projets de service et d'actualiser notamment :

- Le diagnostic de territoire en particulier sur la petite enfance,
- Le portrait social de la collectivité,
- Les axes stratégiques de la communauté de commune concernant les services à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- Les actions de la collectivité en faveur du développement durable.

Par ailleurs, les équipes de professionnels de la petite enfance encadrant les enfants ont évoluées, ainsi que les connaissances sur le développement et le bien-être de ceux-ci. Cela entraîne une évolution des projets pédagogiques des équipes professionnelles.

C'est pourquoi de nouveaux projets de service, incluant projet social et de développement durable, projet d'accueil et projet éducatif doivent être élaborés.

Les nouveaux projets de service seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022 après avis favorable du président du Conseil Départemental de la Drôme.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider les nouveaux projets de service des trois EAJE du territoire : Le Petit Bosquet (Crest), Les Tchoupinets (Aouste sur Sye) et Les Marrassous (Piégros La Clastre).

## **III. Visas**

VU le Code de la Santé Publique

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir du 10 mai 2022

VU les projets de service des établissements d'accueil de jeunes enfants de la CCCPS

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver les projets de service des EAJE de la CCCPS,
- 2) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe 1 : projet de service de la crèche Le Petit Bosquet,
- Annexe 2 : projet de service de la petite crèche Les Tchoupinets,
- Annexe 3 : projet de service de la micro-crèche les Marrassous.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

